Image not found or type unknown

Véhicule cédé a titre gratuit mais gagé

Par **Taz0528**, le **13/04/2016** à **10:17**

Bonjour , on ma cédé un véhicule a titre gratuit , il s avers que le dit véhicule est gagé et je n été pas au courant puis je annulé la cession ? Au près de qui? Merci d avance pour votre aide .

PS: on ma dit que vue que la personne qui ma cédé ce véhicule ne ma pas donner de certificat de non gage la vente ou la cession pouvais être annulé ! ?

Par **Visiteur**, le **13/04/2016** à **16:44**

Bonjour,
à cheval donné, on ne regarde pas les dents ! il aurait fallu ! Le véhicule est gagé pour ? Ca peut peut être valoir le coup de régler le gage pour récupérer le véhicule ? Avez vous rempli un certificat de cession malgré tout ? et je ne crois pas que l'absence de certif de non gage soit une clause d'annulation... parce qu'au final comment prouver qu'on l'a bien eu ? C'est à l'acheteur de le demander en allant lui même, avec le vendeur sur internet.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés